



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



0 250m ECHELLE 1:5000

ENQUETE PUBLIQUE

1	2
Approuvé par la Municipalité de Chamblon	Soumis à l'enquête publique,
dans la séance du : _____	du : _____
	au : _____
Le Syndic : _____	La Secrétaire : _____
	Le Syndic : _____
	La Secrétaire : _____
3	4
Adopté par le Conseil général	Approuvé par le Département compétent
dans la séance du : _____	le : _____
Le Président : _____	La Cheffe du Département : _____
Le Secrétaire : _____	
	5
	Constatation de l'entrée en vigueur,
	le : _____

Avril 2020
09118-MPGA_5000-EP-sjp_cro_sde_jvm-200427

urbaplan

LEGENDE

Périmètre du plan d'affectation communal

Zone centrale 15 LAT B

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT

Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A

Zone affectée à des besoins publics 18 LAT B

Zone de desserte 15 LAT

Zone de desserte 18 LAT

Zone militaire 18 LAT

Zone agricole protégée 16 LAT A

Zone agricole protégée 16 LAT B

Zone agricole 16 LAT

Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Zone des eaux 17 LAT

Lisières forestières selon constatation de nature du 11. 02. 2010 + compléments du 05. 05. 2014 + 30.06.2015

Distance par rapport à la forêt (10m)

Secteur de restriction "chutes de pierres et de blocs"

Secteur de restriction "glissements de terrain permanents" / "glissements de terrain spontanés"

Informations indicatives

Aire forestière 18 LAT

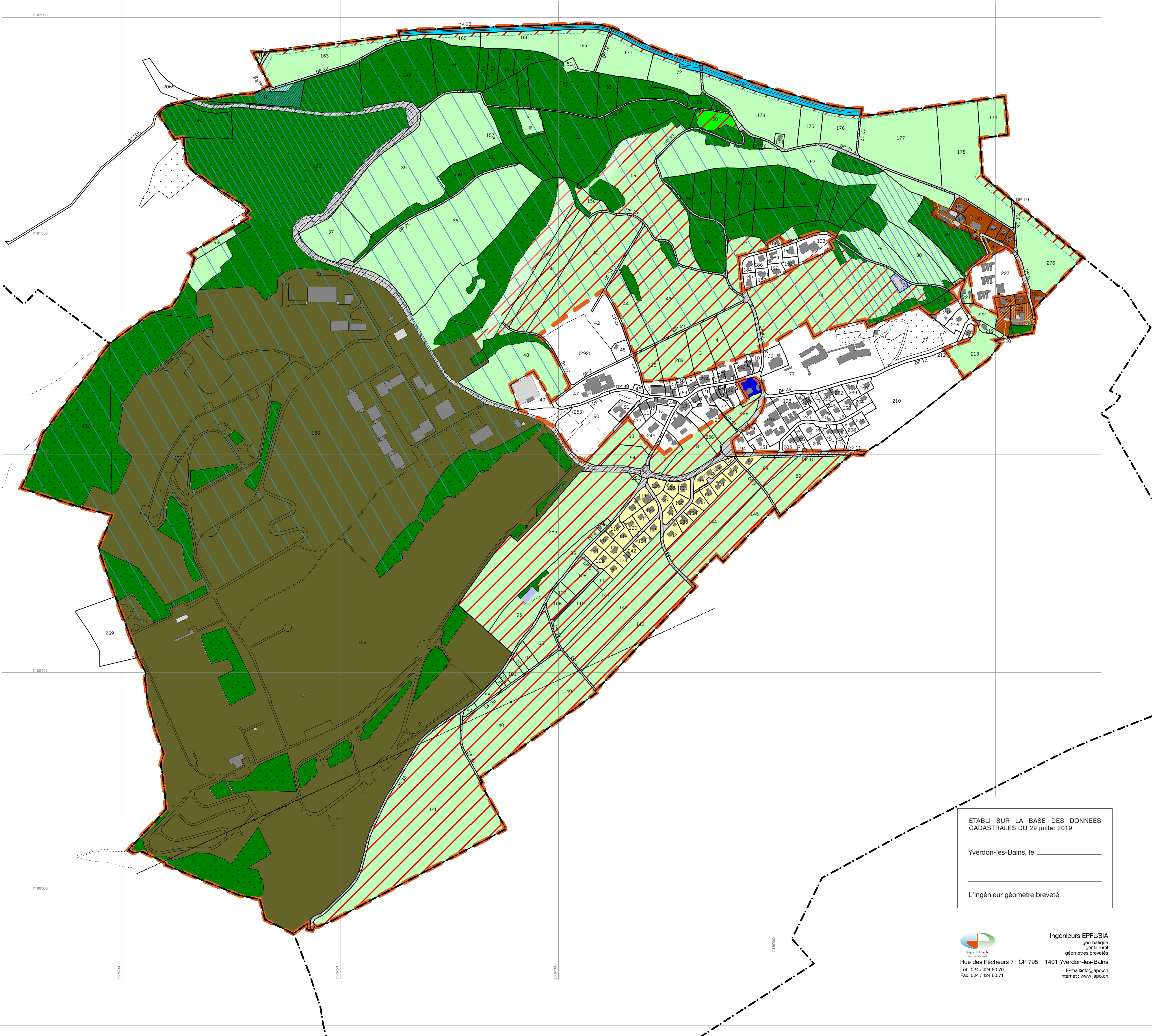
Espace réservé aux eaux

Zones de protection des eaux :

S1

S2

S3



ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES
CADASTRALES DU 29 juillet 2019

Yverdon-les-Bains, le _____

L'ingénieur géomètre breveté